

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

**Règlement numéro 1349-2024 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », de modifier le PPU Saint-Jude Nord et d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP30-2024**

---

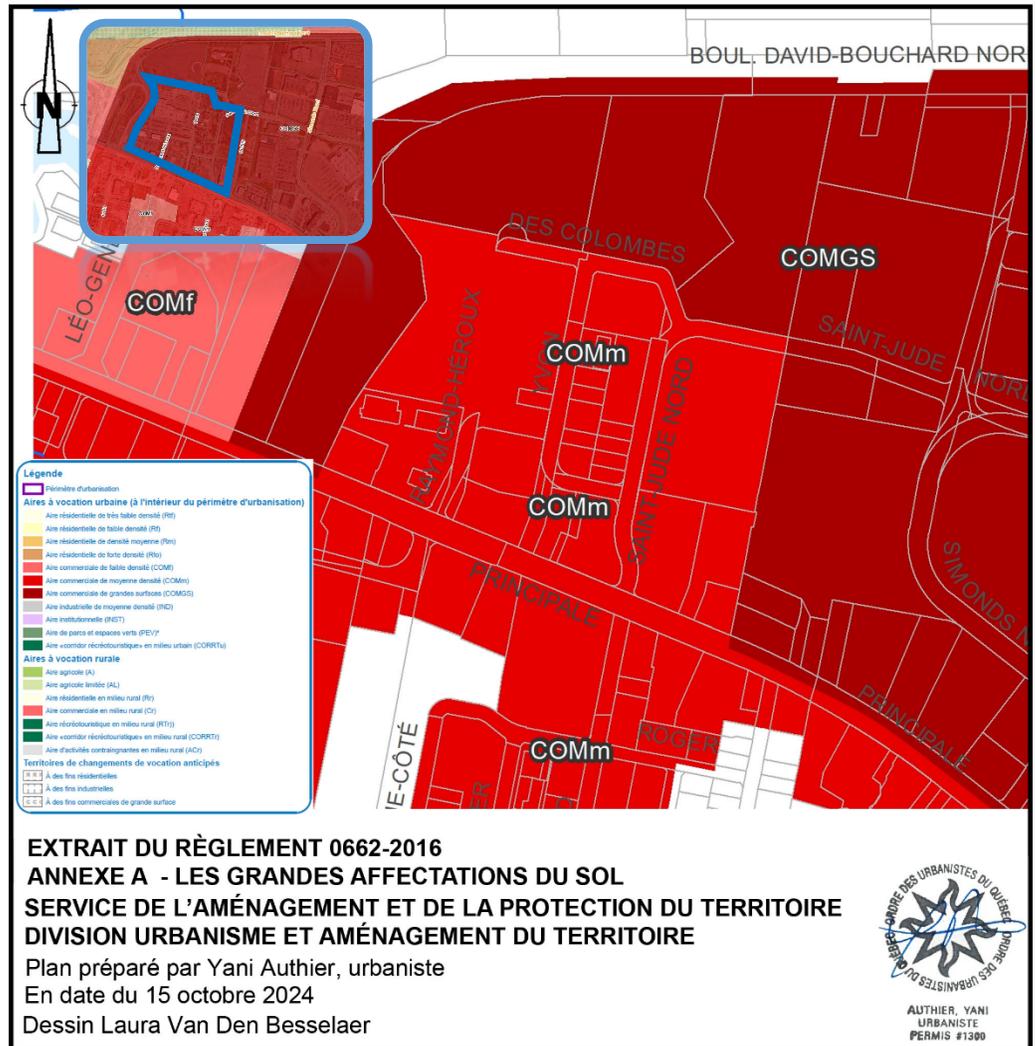
**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné le 21 octobre 2024;

Le **2 décembre 2024**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'ajuster les limites de l'aire commerciale de grande surface « COMGS » et de l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » et de modifier le PPU Saint-Jude Nord de la façon suivante :
  - 2.1. Retirer au chapitre 7 intitulé « Les plans particuliers d'urbanisme », dans la section intitulée « Le PPU du secteur Saint-Jude Nord », au quatrième point du troisième alinéa, les termes « pour les secteurs à l'ouest de la route Jean-Lapierre et du boulevard David-Bouchard »;

- 2.2. Modifier l'annexe A intitulée « Les grandes affectations du sol » de façon à intégrer une partie de l'aire commerciale de grandes surfaces « COMGS » à l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », dans le secteur situé au nord de la rue Principale et de part et d'autre des rues Yvon et Saint-Jude Nord,

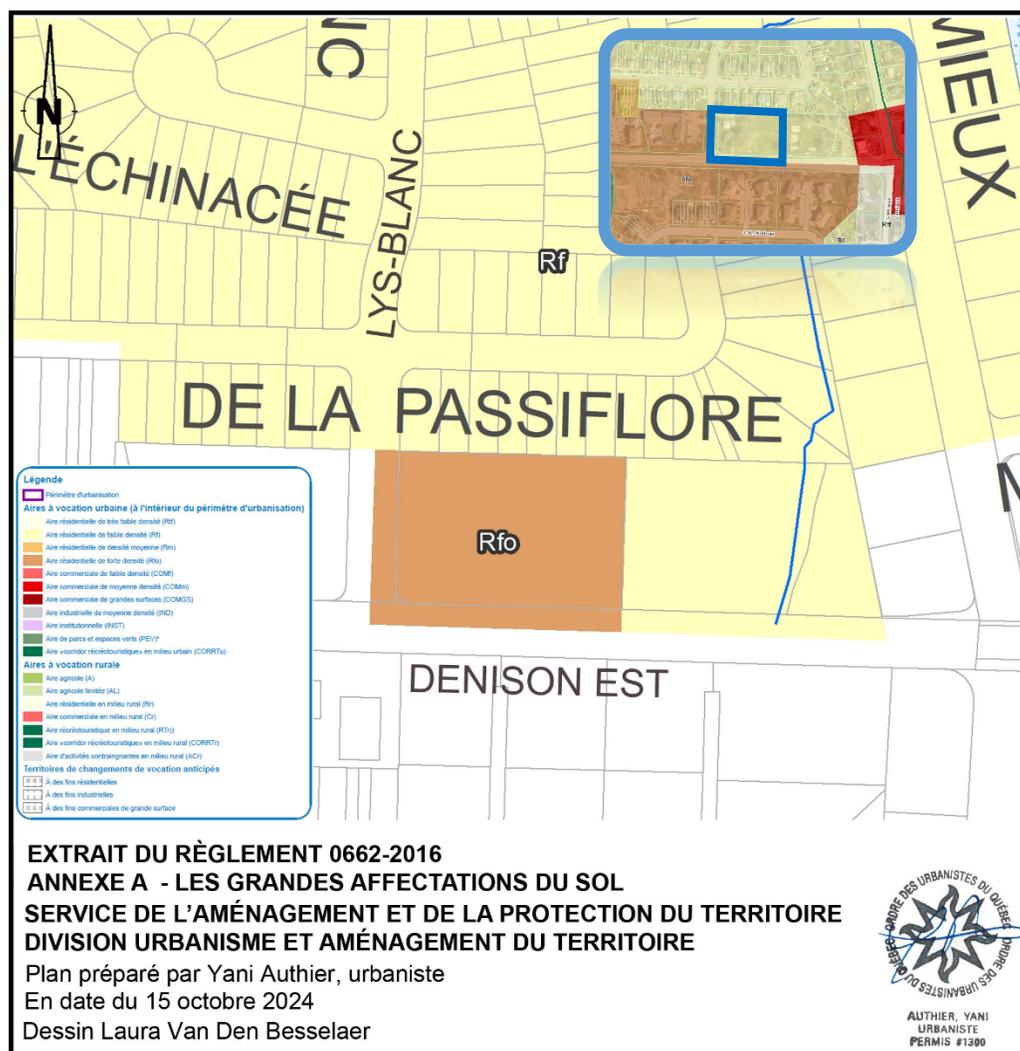
le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 15 octobre 2024.



3. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » de la façon suivante :

3.1. Modifier l'annexe A intitulée « Les grandes affectations du sol » de façon à intégrer une partie de l'aire résidentielle de faible densité « Rf » à l'aire résidentielle de forte densité « Rfo », dans le secteur situé à l'intersection des rues Denison Est et du Lys-Blanc,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 15 octobre 2024.



4. Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme n'est pas autrement modifié.

5. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce 2 décembre 2024.

Julie Bourdon, mairesse

M<sup>e</sup> Joannie Meunier, greffière adjointe